

n'est jamais allé dans les appartements de Bazaine et du colonel Willette. Sa culpabilité est établie par le fait même de l'évasion.

Le ministère public requiert contre Gigoux la sévérité de la loi, et s'en remet, pour Leterme et Lefrançois, à la sagesse du tribunal.

M. Lairolle défend les gardiens Gigoux, Leterme et Lefrançois. Il montre les difficultés que rencontrait Gigoux pour exercer une surveillance efficace sur un prisonnier exceptionnel, recevant des visiteurs qui sont complices de l'évasion. Il est impossible d'accuser Gigoux de négligence. M. Marchi a ordonné de visiter superficiellement les bagages. Plantin a facilité l'évasion par une absence momentanée que Gigoux ne prévoyait pas. Il demande l'acquiescement du prévenu et fait la même demande pour Leterme et Lefrançois qu'il dit être irresponsables.

M. Mouton défend Plantin, il repousse l'accusation d'immoralité. Il montre Plantin gêné dans la surveillance du prisonnier. Il demande son acquiescement.

M. Mougins, défendant Marchi, s'attache à démontrer la responsabilité spéciale du gardien, distincte de celle du directeur. Il invoque la lettre de Bazaine qui disait que Marchi avait montré une sévérité inflexible. Il soutient que les instructions données rendaient la situation de Marchi difficile. Il rejette la responsabilité des détails sur Gigoux ; enfin, il invoque le nombre insuffisant des gardiens.

M. Rouquier, défenseur de Doineau, s'attache à démontrer que Doineau n'a joué que le rôle d'un intermédiaire inconscient. Les complices sont : Mme Bazaine et M. de Rull. Il conclut à l'acquiescement.

L'audience est levée à sept heures.

Audience du jeudi 17 septembre.

M. Lachaud prend la parole. Il défend Willette, type de dévouement chevaleresque. Le crime qu'on lui reproche est le dévouement.

Le défenseur raconte ensuite l'existence de Willette à Ste-Marguerite. Il repousse l'assertion que Bazaine et Willette auraient donné leur parole de ne pas s'évader. Il dit que l'évasion s'est accomplie dans les conditions indiquées dans la lettre de Mme Bazaine.

Le prisonnier n'eut pas de complices. La corde fut amarrée à une tringle en fer. L'accusation ne repose que sur des hypothèses.

En terminant, il adjure le tribunal de conserver au colonel Willette sa virginité judiciaire. Quant à Barrau, il l'abandonne à la sagesse du tribunal.

Doineau proteste de son innocence. A 11 heures et demie, les débats sont terminés et le tribunal se retire pour délibérer.

L'audience est reprise après une pause d'une heure, et le président prononce le jugement, dont on a vu plus haut le résultat.

Départements.

Périgueux, 16 septembre.

Le tribunal correctionnel de Périgueux a rendu hier mardi son jugement dans l'affaire de l'émeute du 4 septembre.

Les débats ont duré deux jours. Sept individus ont été condamnés à l'emprisonnement pour une durée qui varie de 6 jours à 2 ans ; 9 autres ont été frappés d'une amende de 16 francs ; 16 prévenus ont été renvoyés de la plainte.

M. Mie, avocat des prévenus, a été frappé de la peine disciplinaire de trois mois de suspension par un jugement motivé du tribunal.

M. Mie annonce, par la voie de la presse, qu'il fait appel de ce jugement devant la cour de Bordeaux.

Lyon, 17 septembre.

Le tribunal de simple police devant lequel M. Feuillat, président du conseil général, a été renvoyé pour ivresse manifeste, a rendu, ce matin, son jugement. S'appuyant sur l'exposé des motifs de la loi de 1873, répressive de l'ivresse, le tribunal a prononcé l'acquiescement de M. Feuillat, en déclarant non-seulement que M. Feuillat n'était pas ivre, ce que de nombreux témoins avaient établi, mais encore qu'il n'y avait eu aucun scandale causé par la prétendue ivresse du contrevenant. La loi, en effet, n'a jamais eu la pensée de punir l'ivrognerie ou l'ivresse qui n'aurait occasionné aucun scandale sur la voie publique ou dans les cafés.

CHRONIQUE LOCALE

On est en pleine vendange dans le Maconnais où le raisin est très beau, très abondant dans les côtes qui ont échappé à la gelée. Tout fait présager, dit le Journal de Saône-et-Loire, une qualité bien supérieure à nos 3 dernières années, de triste mémoire. Si l'on n'a pas la qualité de 1870, on espère tout au moins faire des 1869, d'après l'opinion générale des hommes compétents, propriétaires et vigneron.

Les vignes de la plaine, dont la plu-

part ont été entièrement gelées, ne produiront qu'une récolte de peu d'importance et dont la qualité laissera probablement à désirer.

Jusqu'à présent, chacun hésite à se prononcer sur les prix à établir pour les vins nouveaux. On a cependant prononcé les chiffres de 60 à 70 francs pour les vins très ordinaires.

Par arrêtés préfectoraux en date des 15 et 16 septembre, ont été nommés instituteurs communaux :

A Villegaudin, M. Frétioux, instituteur-adjoint à St-Martin-en-Bresse, en remplacement de M. Dorland ;

A St-Martin-en-Bresse, M. Philibert Roux, instituteur communal à Semuren-Brionnais ;

A Charbonnat-sur-Arroux, M. Pierre Molard, de Tintry ;

A Tintry, M. Varioux, de Charbonnat-sur-Arroux ;

A Maltat, M. Louis Cabut, instituteur communal à Domessin (Savoie) ;

A St-Laurent-d'Andenay, M. Claude-Marie Clère, de Maltat ;

A Montceaux, M. Philippe Dard, de St-Laurent-d'Andenay ;

A Vitry-sur-Loire, M. Jean Merle, de Montceaux ;

A Sigy-le-Châtel, M. Louis-Jules Renaud, de Vitry-sur-Loire ;

A Bourgvilain, M. Jean-Marie Gâteau, de Sigy-le-Châtel ;

A Royer, M. François Mugnier, de Bourgvilain, en remplacement de M. Prost ;

A Sailly, M. Théodore Deschizeaux, de Ste-Cécile ;

A Ste-Cécile, M. Joseph Jacquet, de Sailly ;

A Chevagny-les-Chevrières, M. Camille Paillard, instituteur-adjoint à Chalon, en congé ;

A Flacé-les-Mâcon, M. Roberjot, de Chevagny-les-Chevrières ;

A Vers, M. Célestin Rolland, de St-Huruge, en remplacement de M. Beauchoux ;

A St-Huruge, M. Paul Favrot, maître d'études au collège de Chalon ;

A Tournus, M. Gervais Riger, d'Uchizy, en remplacement de M. Prélange ;

A Uchizy, M. Claude Pellerin, de Ciry-le-Noble ;

A Ciry-le-Noble, M. André Doin, de Chissey-les-Mâcon ;

A Davayé, M. Delorme, de Flacé, en remplacement de M. Bour.

DÉPARTEMENTS VOISINS

Dimanche dernier, à la tombée de la nuit, le sieur Blandin, meunier à Frénois, canton de Saint-Saïne (Côte-d'Or), rentrait de tournée avec sa voiture, qui était chargée de sacs de grains au moins à 1,500 kilog. ; en descendant une petite rampe à peu près à 100 mètres du moulin qu'il habite, il est tombé devant la roue en serrant la mécanique par devant, et la voiture lui a passé sur le corps.

Malgré la gravité de l'accident on espère sauver le malheureux meunier.

Mardi dernier, au point du jour, a eu lieu sur la place de la Halle à Vesoul (Haute-Saône), l'exécution de Poisse, condamné à la peine de mort pour crime d'assassinat sur la personne du facteur de la poste, Lambert.

De nombreux incendies désolent depuis une quinzaine de jours le département du Doubs.

Le moulin de Torpes, déjà en cendres

il y a dix ans, vient d'être détruit de nouveau.

A Bian-les-Usiers, un premier incendie a causé une perte de 70 à 80,000 fr. ; il n'y a que pour 3,000 fr. d'assuré ; un second incendie plus considérable encore vient d'être signalé.

A Longeville, trois maisons avec mobilier, récoltes, instruments aratoires et bestiaux viennent d'être détruits ; la perte approche 25,000 fr.

A Dambenoit, un vaste bâtiment de cultivateur a été détruit dans la nuit du 6 au 7 courant.

A la foire de mercredi, à Bourg, il y avait peu d'acheteurs et peu de vendeurs. Les marchés s'engageaient et se terminaient lentement. En général, les cours sont restés stationnaires. Cependant on a constaté une légère baisse sur les veaux et les porcs gras.

La baisse dans les prix des veaux s'explique par la grande quantité qui en avait été amenée de Lyon. Le déchet que leur poids a subi pendant le voyage est une autre cause de ce fléchissement dans les cours. Ils ont, d'ailleurs, tous été vendus, mais à des prix modérés.

Voici les cours : Bœufs de boucherie, 1re qualité, sur pied, de 80 à 82 fr. les 100 kil. ; 2e, vaches comprises, de 33 à 35 fr. ; Veaux, 1re qual., sur pied, de 90 à 95 fr. les 100 kil. ; 2e, de 75 à 80 fr. ; Porcs, 1re qual., sur pied, de 95 à 100 fr. les 100 kil. ; 2e, de 80 à 85 fr. ; Petits porcs, de 8 à 20 fr. l'un. ; Courriers, de 25 à 35 fr. la pièce. ; Bœufs de travail, de 680 à 820 fr. la paire. ; Taureaux, de 160 à 230 fr. l'un. ; Vaches, de 150 à 280 fr. l'une.

Les courses d'automne de Lyon sont définitivement fixées aux 4 et 5 octobre prochain. La commission municipale a voté pour ces courses un prix de 6,000 fr.

NOUVELLES DIVERSES.

Le tribunal correctionnel de la Seine vient de condamner, pour blessures par imprudence, un vélocipédiste, à 100 fr. d'amende.

PHYLLXERA. — L'Académie n'a pas reçu dans sa dernière séance moins de cinquante ou soixante communications relatives au phylloxera et aux moyens propres à le combattre. M. Dumas fait observer à ce sujet que, pour obtenir le prix de 300,000 francs voté par l'assemblée nationale, il ne s'agit pas de présenter des projets, mais bien des faits, des expériences, et que, par conséquent, la plupart de ces communications doivent être considérées comme non avenues. M. le secrétaire perpétuel signale toutefois les heureux résultats obtenus par M. Romée au moyen du goudron de houille. La Suisse dont les vignobles sont menacés vient, du reste, de suivre l'exemple de la France. Le département fédéral a décrété l'arrachage et la destruction des vignes phylloxérées. Il a interdit, en outre, l'entrée en Suisse, des raisins et même des feuilles de vignes, provenant de France.

UNE NUIT AU-DESSUS DES NUAGES. — Tandis que M. Duruof s'élançait dans les abîmes de la mer du Nord, M. Flammarion accomplissait, dans son immense ballon, la plus curieuse et la plus admirable des traversées.

L'aérostat le Lumen (titre du dernier ouvrage du jeune astronome), portait à son bord M. et M^{me} Camille Flammarion, M. Ernest Flammarion et M. Jules Godard, pilote aérien. Partis de l'usine à gaz de la Villette à sept heures du soir, dans le but de passer la nuit dans l'atmosphère, les aéronautes voguèrent d'abord en différents sens autour de Paris, et relevèrent cinq directions de vents superposés, fait météorologique d'une haute importance. Le courant inférieur portait au sud-est, vers la Bourgogne. A 1,000 mètres, une autre nappe d'air glissait au nord-ouest, vers Rouen et le Havre. Depuis 2,000 jusqu'à 4,000 mètres, l'atmosphère se transportait au nord-est, conduisant vers les Ardennes, la Belgique et l'Allemagne. (Ce courant régnant dans les régions supérieures, on voit que le ballon de Calais n'aurait pu l'éviter en s'élevant.)

C'est cette dernière direction que les passagers du Lumen ont choisie. A onze heures du soir, revenant sur Paris, ils s'élevèrent à 2,500 mètres et se tinrent constamment dans ce courant, voguant au-dessus des nuages. Ils sont descendus à sept heures du matin à la frontière allemande (Luxembourg belge), près de Spa. Planant au-dessus des paysages fantastiques créés dans les nues par les forces de la nature, illuminés par la lumière argentée de la lune, les heureux et hardis voyageurs ont assisté à des spectacles féériques, à des mouvements atmosphériques merveilleux, à des phénomènes d'optique inconnus aux régions inférieures, et surtout au sublime tableau d'un lever de soleil contemplé à quatre mille mètres de hauteur.

Les observations scientifiques faites pendant cette étrange traversée nocturne seront prochainement l'objet d'un rap-

port à l'Institut ; l'auteur de l'Atmosphère y a étudié plusieurs faits nouveaux et intéressants sur la météorologie.

On voit que par le calcul de la hauteur et l'étude des courants, les aéronautes ont pu choisir leur route et savoir d'avance sur quels pays ils descendraient. La trajectoire du ballon est extrêmement curieuse à suivre sur la carte. — (Moniteur universel.)

LA SAUVEGARDE DE L'AGRICULTURE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES

Contre la Mortalité du Bétail.

Siège social : PARIS, 41, rue Richer.

EMISSION DE 7,600 Actions de 500 fr. Nominatives Libérées de 125 francs, Par séries facultatives.

PRIX D'EMISSION : 500 FRANCS. VERSEMENTS

50 fr. en souscrivant 125 francs. 75 — à la répartition

Le capital des compagnies d'assurances n'étant qu'un capital de garantie, on peut prévoir que, comme il est arrivé pour la plupart des compagnies existantes, le surplus ne sera pas appelé.

La SOUSCRIPTION est OUVERTE du 15 au 27 Septembre A la Banque HUE, PILLON et C^o 13, rue Grange-Batelière, 13.

On souscrit soit par versement direct, soit par versement dans les succursales de la Banque de France au crédit de la Banque Hue, Pillon et C^o, soit en adressant à cette dernière des valeurs ayant cours, qu'elle se charge de négocier, ou des effets bancaux, dont elle fera l'escompte après examen.

BOURSE DE PARIS

du 17 Septembre 1874.

Table with 3 columns: 1st Cours, 2nd Cours, 3rd Cours. Rows include Rente 3% au comptant, Rente 5% 1873 au comptant, Rente 4 1/2%, etc.

CHEMINS DE FER

Table with 3 columns: Est, Méditerranée, Midi, Nord, Orléans, Ouest, Autrichiens, Lombards. Rows show various railway lines and their rates.

VILLE DE CHALON-SUR-SAONE

GRANDE FÊTE

DE LA CITADELLE

En l'honneur de St-Mathieu LES DIMANCHE 20 et LUNDI 21 SEPTEMBRE.

PROGRAMME DE LA FÊTE :

Samedi 19, à 8 h. du soir, RETRAITE AUX FLAMBEAUX DIMANCHE 20

A 2 heures : Grand Mât de Cocagne 1er prix, une tasse en argent. Prix divers.

A 3 heures : Courses en Sacs.

A 4 heures : Casse-Cruche à surprise.

A 7 heures 1/2 : Grande Illumination vénitienne.

LUNDI 21

A 4 heures : Pêche à la Ligne par le père et la mère GIGOGNE.

A 4 heures 1/2 : Le Baiser l'Amour.

A 5 heures : Jeu de Ciseaux.

A 5 heures 1/2 : Jeu du Baquet.

DIMANCHE ET LUNDI : GRAND BAL dirigé par les frères ADAM. — Orchestre de 10 MUSICIENS.

Voulez-vous être toujours

JEUNE ET BELLE

Employez la VELOUTINE VIARD perfectionnée, n'altérant pas la peau et donnant au teint l'éclat, le velouté et la fraîcheur de la jeunesse.

La 1/2 boîte, 3 fr. 50. — La boîte 6 fr. — La double boîte, 10 fr. — F. VIARD, parfumeur, 2, place du Palais-Royal, Paris, et dans les meilleures maisons de parfumerie de la France et de l'étranger. — Dépôt à Chalon, maison RINDER, place de Beaune.

SOCIÉTÉ ÉTALONNIÈRE

DE SAÔNE-ET-LOIRE.

Les personnes qui désirent acheter des chevaux à la Société Etalonnière de Saône-et-Loire sont priées d'adresser leur demande avant le 1er octobre à M. Loyseau de Charréconduit, rue aux Febvres, n° 29, à Chalon-sur-Saône. 3031

ON DEMANDE des instituteurs-adjoints.

S'adresser au directeur de l'école communale de la rue de Thiard, à Chalon. 2946

Baisse du prix de la Viande.

BOUCHERIE VICTOR PAQUE

Rue du Blé, n° 1. Bœuf 70 c. le 1/2 kilog. Veau 65 id. Mouton 80 id. 3034

FUMISTERIE et POËLERIE

L. DIFOUR, rue St-Georges, 63, ci-devant place de Beaune, 23, à l'honneur de prévenir le public qu'il a un magasin de poêles de faïence de premier choix comme beauté d'émail et chauffage, ainsi que des poêles économiques à cuisine, également en faïence.

Des fourneaux en fonte lissée d'un nouveau modèle et autres fourneaux très-solides. Calorifères en faïence et calorifères portatifs en tôle, cuivre et fonte unie ou ornée pour tous les genres de combustibles. Cheminées marbre de formes et systèmes variés. Têtes de cheminées en tôle galvanisée de différents systèmes pour empêcher le refoulement de la fumée. 3033

A AMODIER

Domaine du Château

Situé à Préty, près Tournus (Saône-et-Loire), comprenant environ 16 hectares, pour entrer en jouissance à la Saint-Martin prochaine. S'adresser à M. M. Canat de Chizy, à Préty, ou à M. Berthet, notaire, à Tournus. 2516

Amodiation de Chasse

M. LUDOVIC RÉROLLE, avocat à Chalon, met en amodiation la chasse sur les deux domaines de Saint-Loup (cent soixante hectares les deux) ; et sur l'Aigue 40 hectares, pour chaque année à partir de 1874. S'adresser à M. LUDOVIC RÉROLLE, à Salornay-sur-Guye. 2995

FONDS DE COIFFEUR

A REMETTRE DE SUITE S'adresser au bureau du journal. 2864

AVIS

On demande un INSTITUTEUR-ADJOINT. — S'adresser à M^{me} MULCET, libraire. 3010

Liquidation POUILLIEN et C^{ie}

Quai Ste-Marie, 2 et 8. Bois de chauffage. Le stère. 15 fr. Bois blanc pour boulangers. Le stère. 12 fr. Bois fendu. Le stère. 10 fr. Rendus à domicile. 2980

HUILERIE DE GERMAGNY

A proximité de Buxy et St-Gengoux. A LOUER à la Saint-Martin prochaine. Matériel d'huilerie en pleine activité. Bâtimens d'exploitation et dépendances. Terres en culture, prés, bois, etc. S'adresser à M. A. Grandjean et C^{ie}, négociants, 41, Grand Rue, à Chalon-sur-Saône. 2975

ON DEMANDE à la Fabrique de Casquettes de M MACPOIL - BON-LIER deux MÉCANICIENNES, des OUVRIÈRES et des apprenties.

Pas de morte saison. 2694

JACQUES VILLIER

CORDONNIER, place de Beaune, 19, à Chalon, Fait et répare la chaussure à des prix modérés. Chalon, Imp. Sordet-Montalan.